

Propositions de modifications du Règlement Intérieur sur les coûts des arbitrages et les défraiements des arbitres

1.3 Absence non excusée d'un arbitre

Conditions

Une pénalité est prévue si l'absence n'est pas excusée la veille précédant la compétition (sauf en cas de force majeure prouvée). Cette pénalité sera facturée au club de l'arbitre.

Montant

Il est égal à la couverture des frais engagés pour l'arbitrage, soit : **60 €** pour la 1^{ère} épreuve, majoré de **40 €** pour la 2^{ème} épreuve et les suivantes.

Exception

La pénalité ne sera pas appliquée si l'arbitre défaillant organise son remplacement par un autre arbitre.

2.4 Coûts des arbitrages pour les organisateurs d'épreuves

Montants (2016)

- **60 €** par arbitre, pour la 1^{ère} épreuve (30 € d'arbitrage + 30 € de défraiement kilométrique)
- **40 €** par arbitre pour la 2^{ème} épreuve et les suivantes
- **70 €** par arbitre pour les épreuves L, XL & XXL (40 € d'arbitrage + 30 € de défraiement kilométrique)

Montants (2017)

- **75 €** par arbitre, pour la 1^{ère} épreuve (30 € d'arbitrage + 45 € de défraiement kilométrique)
- **40 €** par arbitre pour la 2^{ème} épreuve et les suivantes
- **85 €** par arbitre pour les épreuves L, XL & XXL (40 € d'arbitrage + 45 € de défraiement kilométrique)

5.1 Défraiements des arbitres par la C.R.A. (barème 2016)

5.1.1 Déplacements

- Pour les déplacements supérieurs à **115 km** (aller / retour) l'indemnité kilométrique est calculée sur la base des frais réels à **0,26 €** le km.
- Le forfait est de **30 €** pour tout déplacement inférieur à **115 km** (aller / retour).
- Dans le cas d'un déplacement de plusieurs arbitres avec utilisation d'un même véhicule, une seule indemnité de déplacement sera due, mais elle est portée à **0,30 €** le km.
- Les frais de péages sont remboursés aux frais réels

5.1.2 Epreuves supplémentaires

Le forfait est de **20 €** pour la 2^{ème} épreuve et les suivantes.

5.1.3 Epreuves L, XL & XXL

Forfait de **40 € (<115 km)** ou indemnité kilométrique **+10 €**.

5.1.4 Arbitre principal

30 € pour la journée.

Sur une primo-organisation, l'arbitre principal devra, dans la mesure du possible, être présent la veille pour assister l'organisation dans les derniers préparatifs.

5.1 Défraiements des arbitres par la C.R.A. (barème 2017)

5.1.1 Déplacements

- **Pour tous les déplacements**, l'indemnité kilométrique est calculée sur la base des frais réels à **0,26 €** le km.
- Dans le cas d'un déplacement de plusieurs arbitres avec utilisation d'un même véhicule, une seule indemnité de déplacement sera due, mais elle est portée à **0,30 €** le km.
- Les frais de péages sont remboursés aux frais réels
- Le forfait d'arbitrage est de **30 €** pour la 1^{ère} épreuve XS, S ou M
- Le forfait d'arbitrage est de **40 €** pour la 1^{ère} épreuve L, XL ou XXL

5.1.2 Epreuves supplémentaires

Le forfait est de **20 €** pour la 2^{ème} épreuve et les suivantes.

5.1.3 Arbitre principal

30 € pour la journée.

Sur une primo-organisation, l'arbitre principal devra, dans la mesure du possible, être présent la veille pour assister l'organisation dans les derniers préparatifs.